

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 26 août 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation du « Gromperfest 2026 » à Binsfeld le dimanche 6 septembre 2026, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation au chemin rural « in Helper » entre Binsfeld et Troisvierges sur le territoire de la commune de Troisvierges ;

- **Sur le tronçon du chemin rural « in Helper » entre Binsfeld et Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules dans le sens Troisvierges vers Binsfeld et la voie est uniquement accessible par la direction opposée, le dimanche 6 septembre 2026. Cette disposition sera indiquée par le signal C,1a et E13a.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.

le bourgmestre:

signé Edy Mertens



le secrétaire



**Enlever le 07/09/2026**